

Vacances FEVRIER 2012

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs - Petites Vacances – MARCILLY EN VILLETTE

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 10 FEVRIER 2012

Nom du responsable légal :

1^{er} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

2^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

3^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Adresse complète:

..... Tél :

N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre) **QF** :

(à renseigner OBLIGATOIREMENT) (Fournir la copie de votre carte de **QF 2012**)

(Le QF de référence pour l'année 2012 est celui d'octobre 2011, ou bon fourni par la CAF)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2011 / 2012 une fiche de renseignements sanitaires ? oui non

(Si non, merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible en Mairie, à La Grande Récré et au bureau de Cigales et Grillons....)

Semaine du 27 février au 2 mars 2012					
	Lundi 27	Mardi 28	Mercredi 29	Jeudi 1er	Vendredi 2
Accueil					
Heure d'arrivée	...h....	...h....	...h....	...h...	...h...
Heure de départ	...h....	...h....	...h....	...h...	...h...

HORAIRES

De 9h à 17h
Accueil de 08 h à 09h
 et de 17h à 18h

Merci de bien vouloir préciser les heures d'arrivée et de départ avant 9h et après 17h.

Choisissez votre mode de règlement

Par chèques
 (à l'ordre de « Cigales et Grillons »
 + précisez au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)

Par chèques vacances ANCV

Par tickets CESU

Par carte bancaire :
 N° | | |
 Les 3 derniers chiffres au dos :
 Date d'expiration |

Nom du titulaire.....

Date et Signature :

A.....

Signature

Le

* Cette action est soutenue financièrement par la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret

MARCILLY EN VILLETTE

Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur les communes de Marcilly-en-Villette et de Ménestreau en Villette.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Pour les personnes ne résidant pas sur les communes ci-dessus, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

Lieux :

Centre de Loisirs **La Grande Récré**

Espace Polyvalent de Loisirs

Rue des Relais

45240 Marcilly-en-Villette

Tél : 02.38.76.16.89

Jours et Horaires d'accueil :

La Grande Récré est ouverte la première semaine de chaque vacances scolaires (sauf jours fériés).

De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 08h00 à 09h00 et de 17h00 à 18h00.

Restauration :

Le repas du midi ainsi que le goûter seront fournis.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire auprès de « Cigales et Grillons », de La Grande Récré ou de la mairie de Marcilly-en-Villette.

Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com

* Toute inscription est considérée comme définitive et non modifiable.

* **La date limite d'inscription est fixée au 10 février 2012.** Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.

* **Les inscriptions se font à la semaine sur 5 jours ou 4 jours (dans ce cas, seul le mercredi pourra être supprimé).**

Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

Enfants domiciliés à Marcilly ou Ménestreau	1 ^{ère} tranche De 0 à 197	2 ^{ème} tranche De 198 à 264	3 ^{ème} tranche De 265 à 331	4 ^{ème} tranche De 332 à 398	5 ^{ème} tranche De 399 à 465	6 ^{ème} tranche De 466 à 532	7 ^{ème} tranche De 533 à 599	8 ^{ème} tranche De 600 à 666	9 ^{ème} tranche De 667 à 710	10 ^{ème} tranche 711 et +	Enfants hors commune
Tarif par jour	2,10 €	2,80 €	3,60 €	4,40 €	5,40 €	6,30 €	7,30 €	8,50 €	9,60 €	21,00 €	36,00 €

Attention en cas de non présentation de la carte QF 2012, le tarif appliqué sera le tarif maximum.

Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre à la direction de l'accueil de Loisirs ou aux bureaux de l'association « Cigales et Grillons ».

Mode de règlement possible et facilité de paiement :

Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom)

Par carte bancaire

Par chèque Vacances ANCV

Par tickets CESU

Annulation ou modification :

* Pour raisons médicales : les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours)

* Pour autres raisons : la somme sera due.